

DCLE / 04-02-2019

Procès-verbal de séance
Commission départementale de la coopération intercommunale – Formation plénière
Mardi 18 décembre 2018 à 10h30

La liste des participants est jointe en annexe n°1.

La présentation de l'ordre du jour est jointe en annexe n°2.

Aucune condition de quorum n'étant requise, la séance est ouverte à 10h30.

1. Accueil des élus.

M. le Préfet remercie les membres présents à cette deuxième séance qui fait suite à celle organisée le 29 novembre 2018 et ajoute que celle-ci se déroule sans condition de quorum sur la base du même ordre du jour que celui sur lequel la CDCI a été sollicitée précédemment. Il annonce les points inscrits à l'ordre du jour puis comptabilise les éventuels pouvoirs et en dénombre six.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018.

M. le Préfet demande si les membres présents ont des observations à apporter sur ce document. Dans la négative, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Élection d'un membre de la CDCI restreinte suite au décès de Monsieur TESSIER Daniel, maire de la commune d'Ercuis, membre de la CDCI restreinte.

M. Renon précise qu'il revient à la CDCI plénière de désigner un de ses membres pour siéger au sein de la CDCI restreinte.

M. le Préfet demande s'il y a des candidats parmi le collège des communes de plus de 1192 habitants dans l'assemblée.

M. Corbel est seul candidat à cette élection et est déclaré élu à l'unanimité des membres. Il sera installé à l'occasion de la prochaine réunion de la CDCI restreinte.

4. Examen du projet de rattachement de la commune nouvelle dénommée « Montchevreuil » à la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

M. Renon précise que les communes de Bachivillers et de Fresneaux-Montchevreuil ont délibéré de façon concordante le 14 septembre 2018 en vue de créer entre elles la commune nouvelle de Montchevreuil au 1^{er} janvier 2019.

Il indique que la commune nouvelle est située sur le périmètre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre distincts, la commune de Fresneaux-Montchevreuil appartenant à la Communauté de communes des Sablons et celle de Bachivillers à la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

Il informe les membres présents que les deux conseils municipaux ont opté pour le rattachement de la commune nouvelle à la Communauté de communes des Sablons.

De fait, il précise que dans le cas de la création d'une commune nouvelle regroupant des communes membres d'EPCI à fiscalité propre distincts, le Préfet procède au rattachement de la commune nouvelle à un seul et même EPCI à fiscalité propre dans les conditions prévues au II de l'article L.2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il indique que M. le Préfet a invité, par courrier en date du 24 septembre 2018, les conseils communautaires concernés et leurs communes membres à émettre un avis sur le choix de rattachement de la commune nouvelle à la Communauté de communes des Sablons. Pour cette consultation, 61 communes ont été sollicitées et 54 ont délibéré. Le résultat, qui n'est qu'un simple avis permettant au Préfet de prendre une décision, est le suivant : 26 communes sont favorables, 27 communes sont défavorables et une commune a délibéré sans émettre d'avis.

Il souligne que par un courrier en date du 24 octobre 2018, le président de la Communauté de communes du Vexin-Thelle a sollicité la saisine de la CDCI sur son souhait de rattacher la commune nouvelle de « Montchevreuil » à la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que par un courrier en date du 31 octobre 2018, les communes d'Amblainville et d'Andeville, membres de la Communauté de communes des Sablons, ont également souhaité que M. le Préfet saisisse la CDCI sur ce dossier.

M. Renon précise que suite à la saisine de la CDCI par les collectivités, le projet de rattachement des communes constitutives de la commune nouvelle l'emporte à défaut d'adoption par la CDCI d'un projet de rattachement concurrent à la majorité des 2/3 de ses membres. En cas d'adoption par la CDCI, une nouvelle consultation des communes membres de la Communauté de communes du Vexin-Thelle serait alors lancée afin de pouvoir rendre effectif ce rattachement.

M. Letellier, Président de la Communauté de communes des Sablons, précise qu'il est favorable au rattachement de la commune de Montchevreuil et qu'il y a une certaine logique à ce rattachement.

Il rappelle également que l'existence de la Communauté de communes du Vexin-Thelle ne sera pas mise en péril par le départ de Bachivillers. Elle resterait toujours au-dessus des 15 000 habitants.

Mme Renault intervient sur le sujet de l'organisation scolaire, les deux communes appartenant à deux RPI distincts.

M. le Préfet souligne qu'un RPI peut continuer à fonctionner même s'il est à « cheval » entre deux communautés de communes.

M. Lemerrier, Inspecteur de l'Education Nationale, indique que plusieurs projets d'organisation ont été envisagés. Il ajoute qu'il sera compliqué d'expliquer aux parents des élèves de la commune nouvelle de Montchevreuil pourquoi une partie de la population est dans un RPI et l'autre partie dans un autre.

M. le Maire de Fresneaux-Montchevreuil, invité par M. le Préfet, informe les membres présents que lors de deux réunions publiques (une à Bachivillers et l'autre dans sa commune), il a été indiqué à la population, qu'en cas de fusion des deux communes, un RPI serait envisagé avec la commune de Le Mesnil-Théribus puis à long terme (5 à 6 ans) une étude serait menée pour la création d'un RPC entre ces communes.

M. Letellier précise qu'il y a un sérieux potentiel pour un RPC entre ces trois communes, deux si fusion, puisqu'elles représenteront plus de 2 200 habitants

M. le Maire de Fresneaux-Montchevreuil indique par ailleurs que la route qui relie sa commune à celle de Bachivillers est très dangereuse et en très mauvais état ; elle ne pourra être réhabilitée qu'avec l'aide de la Communauté de communes des Sablons.

Mme Renault précise qu'aucune analyse financière n'a été réalisée sur le rattachement de la commune nouvelle à l'une ou l'autre des deux communautés de communes.

Mme Jahan indique que la Direction départementale des finances publiques de l'Oise n'a été saisi d'aucune demande de simulation.

M. Letellier annonce qu'une étude financière lui a été remise par M. le Président de la Communauté de communes du Vexin-Thelle ; aussi la somme qui serait demandée pourra être prise en charge par la Communauté de communes des Sablons.

Toutefois, il précise que ce ne serait vraisemblablement pas le cas si la commune nouvelle était rattachée à la Communauté de communes du Vexin-Thelle puisque cette dernière ne serait pas en mesure de prendre en charge la somme qui lui serait réclamée par la Communauté de communes des Sablons.

Il indique également que l'on ne peut, raisonnablement, pas s'opposer à la création d'une commune nouvelle.

M. le Préfet souligne que les services de l'Etat accompagnent les élus qui plus est pour les aider à mener à bien leur projet de commune nouvelle lorsque la population est favorable.

M. Coullaré relève que la Communauté de communes des Sablons est un EPCI dynamique et à la pointe de la technologie dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Il souligne, par ailleurs, que la perte financière pour la Communauté de communes du Vexin-Thelle ne serait pas importante.

M. Menn observe que si la création de la commune nouvelle n'est pas effective au 1^{er} janvier 2019, il faudra attendre le 1^{er} janvier 2021 puisque l'année 2020 sera l'année des élections municipales.

M. Henon souligne que l'on ne doit pas attendre les prochaines élections municipales surtout dans le cas précis où la logique du bassin de vie est favorable.

M. le Préfet suivra l'avis de la CDCI sur ce dossier mais précise qu'il actera la création de la commune nouvelle ; reste à savoir auprès de quel EPCI elle sera rattachée ?

M. Renon rappelle la question qui est soumise à la CDCI à savoir le rattachement de la commune nouvelle dénommée « Montchevreuil » à la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

M. le Préfet soumet au vote ce point et constate que les membres présents sont défavorables, à la majorité (quatre voix pour, neuf voix contre et trois abstentions), au projet de rattachement. Il constate donc que la commune nouvelle de Montchevreuil sera rattachée, au 1^{er} janvier 2019, à la Communauté de communes des Sablons.

5. Examen du projet de modification des périmètres intercommunaux suite au projet de retrait de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise en vue de son adhésion à la Communauté de communes des Sablons.

M. le Préfet annonce à l'assemblée que ce point découle du choix de la CDCI en formation restreinte qui a voté, à la majorité, pour le retrait de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise et pour son adhésion à la Communauté de communes des Sablons.

M. Renon rappelle que la commune de Laboissière-en-Thelle a souhaité (délibération du 27 septembre 2018) quitter la Communauté de communes Thelloise pour rejoindre la Communauté de communes des Sablons, sur le fondement de l'article L.5214-26 du Code général des collectivités territoriales qui permet le retrait dérogatoire de communes d'une communauté de communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre.

Il précise que la commune de Laboissière-en-Thelle a délibéré une première fois le 5 octobre 2017 pour demander son adhésion à la Communauté de communes des Sablons selon la procédure de droit commun sans qu'une suite quelconque n'ait pu être accordée à cette demande.

M. le Préfet indique qu'il convient d'entériner ce qui a été décidé, précédemment, par la CDCI en formation restreinte en approuvant la modification des périmètres des deux communautés de communes.

M. Le Tallec informe que la Communauté de communes des Sablons a été mise devant le fait accompli puisqu'elle n'a eu connaissance que tardivement du souhait de la commune de Laboissière-en-Thelle ; il n'y a donc pas eu de chiffrage financier pour cet éventuel retrait. Il réclame également que cette question soit tranchée en 2021 après les élections municipales.

M. le Préfet souligne que tous ces arguments ont été formulés lors de la CDCI en formation restreinte et qu'elle a, à une voix d'écart, voté favorablement pour la sortie de cette commune de la Communauté de communes Thelloise et son adhésion à la Communauté de communes des Sablons.

M. le Préfet soumet au vote ce point et constate que les membres présents sont favorables, à la majorité (douze voix pour et quatre voix contre), au projet de modification des périmètres des deux EPCI.

Avant de quitter l'hémicycle, M. le Préfet remercie à nouveau les élus de leur présence.

La séance est levée à 11h30.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis LE FRANC', with a long horizontal line extending to the right.

Louis LE FRANC

ANNEXE N°1

Liste des membres
Commission départementale de coopération intercommunale – Formation plénière
Séance du 18 décembre 2018 à 10h30

Collège des maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale

Nom, Prénom	Qualité	
BRACQUART Jean-Luc	Maire du Mont-Saint-Adrien	Présent
COULLARE Alain	Maire de Monceaux	Présent
DALONGEVILLE Fabrice	Maire d'Auger-Saint-Vincent	Absent
DOUET Jean-Paul	Maire de Montagny-Sainte-Félicité	Absent
MORENC François	Maire de Sacy-le-Petit	Absent
PETREMENT Alain	Maire d'Ermenonville	Absent excusé
RENAULT Christiane	Maire de Porcheux	Présente
VASSELLE Alain	Maire d'Oursel-Maison	Absent

Collège des maires des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale

Nom, Prénom	Qualité	
CORBEL Patrick	Maire de Blaincourt-les-Précy	Présent
DESESSART Jean	Maire de Lacroix-Saint-Ouen	Absent excusé
DUBUT Marie	Maire de Marseille-en-B Beauvaisis	Absent
FRAU Thierry	Maire de Lassigny	Absent excusé
LAZARUS David	Maire de Chambly	Absent
PINSSON Jacques	Maire de Villers-Sous-Saint-Leu	Absent excusé

Collège des maires des cinq communes les plus peuplées du département

Nom, Prénom	Qualité	
CAYEUX Caroline	Maire de Beauvais	Absente
DARDENNE Jean-François	Maire de Nogent-sur-Oise	Absent excusé
LOISELEUR Pascale	Maire de Senlis	Absente
MARINI Philippe	Maire de Compiègne	Absent
VILLEMMAIN Jean-Claude	Maire de Creil	Absent

Collège des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Nom, Prénom	Qualité	
BARTHELEMY Stanislas	Conseiller communautaire de la CC de la Plaine d'Estrées	Absent excusé
BATTAGLIA Alain	Vice-Président de la CC de Senlis Sud Oise	Absent excusé

CARVALHO Patrice	Président de la CC des Deux Vallées	Absent
COTEL Jacques	Président de la CC de l'Oise Picarde	Absent
DEGUISE Patrick	Président de la CC du Pays Noyonnais	Absent excusé
DUFOUR Jean-François	Vice-Président de la CA du Beauvaisis	Absent excusé
DUMONTIER Arnaud	Vice-Président de la CC Pays d'Oise et d'Halatte	Présent
DUMORTIER Jean-Jacques	Vice-Président de la CC Thelloise	Absent
MASSEIN Philippe	Vice-Président de l'Agglomération Creil Sud Oise	Absent
HENNON Jean-Louis	Vice-Président de la CC du Plateau Picard	Présent
LE TALLEC Michel	Vice-Président de la CC Thelloise	Présent
LEFEVRE Laurent	Conseiller communautaire de la CA du Beauvaisis	Absent
LEMAITRE Gérard	Conseiller communautaire de la CC du Vexin-Thelle	Absent
LETELLIER Alain	Président de la CC des Sablons	Présent
MAHET René	Président de la CC du Pays des Sources	Absent excusé
MENN Roger	Vice-Président de la CC du Liancourtois	Présent
OLLIVIER Lionel	Président de la CC du Clermontois	Présent
POUPLIN Charles	Vice-président de la CC de la Plaine d'Estrées	Absent
ROSIER Didier	Conseiller communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise	Absent

Collège des présidents des syndicats de communes et syndicats mixtes

Nom, Prénom	Qualité	
BOUCHER Alain	Président du Syndicat mixte du parc multi-sites de la vallée de la Brèche	Absent excusé
LAMBLIN Christian	Président du SIVOM de Plailly, Mortefontaine	Absent excusé

Collège des représentants du Conseil départemental de l'Oise

Nom, Prénom	Qualité	
COLIN Nicole	Conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin	Absente excusée
DIETRICH Christophe	Conseiller départemental de Nogent-sur-Oise	Absent
FOYART Khristine	Conseillère départementale de Pont-Sainte-Maxence	Absente
PACCAUD Olivier	Conseiller départemental de Mouy	Absent excusé
VAN-ELSUWE Ophélie	Conseillère départementale de Clermont	Présente

Collège des représentants du Conseil régional Hauts-de-France

Nom, Prénom	Qualité	
Manoëlle MARTIN	Vice-présidente du Conseil régional Hauts-de-France	Absente excusée
Nathalie LEBAS	Conseillère régionale du Conseil régional Hauts-de-France	Absente

ANNEXE N°2

Ordre du jour
Commission départementale de coopération intercommunale – Formation plénière
Séance du 18 décembre 2018 à 10h30

1. Accueil des élus ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018 ;
3. Élection d'un membre de la CDCI restreinte suite au décès de Monsieur TESSIER Daniel, maire de la commune d'Ercuis, membre de la CDCI restreinte ;
4. Rattachement de la commune nouvelle dénommée « Montchevreuil » à la Communauté de communes du Vexin-Thelle ;
5. Modification des périmètres intercommunaux suite au projet de retrait de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise en vue de son adhésion à la Communauté de Communes des Sablons.